

Lutte contre la toxicomanie - Convention avec l'Association Espoir-Drogue

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du Contrat d'Actions de Prévention triennal 1991-1993, signé entre la Ville et l'État, la Ville de Besançon s'est engagée à développer l'association Espoir-Drogue (délibérations du Conseil Municipal du 23 septembre 1991 et du 13 janvier 1992).

Ce développement est nécessité par une ampleur croissante des phénomènes toxicomaniaques à Besançon comme dans toutes les zones urbaines.

Pour mener conjointement à bien cet essor, une convention précisant les objectifs négociés est nécessaire entre la Ville et l'Association Espoir-Drogue ; la 13^{ème} Commission propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention portant :

1) sur les objectifs suivants :

- développement de l'accueil, de l'écoute et du suivi des toxicomanes dans les locaux de l'association,

- accueil, écoute et suivi des familles ou proches des toxicomanes,

- démarches et initiatives pour la mise en place d'un réseau de familles d'accueil en Franche-Comté pour l'accueil des toxicomanes en post-cure, et dans leur processus de réinsertion,

- organisation d'un accompagnement de ces ex-toxicomanes dans le cadre de leur réinsertion : aide à une recherche de logement, de travail..., soutien individuel, éducatif et psychologique dans cette période de reconstitution psychique et de prise de recul quant à des habitudes de vie,

- développement de la prévention des toxicomanes dans deux directions : la jeunesse scolarisée et la population des quartiers de la ville, par l'information et la formation des acteurs de terrain y compris les jeunes eux-mêmes et les habitants, par une approche pluridisciplinaire,

- participation à l'évaluation des phénomènes toxicomaniaques à Besançon.

2) sur un subventionnement annuel : 126 000 F en 1991 et 1992.

3) sur les modalités de contrôle : rapport d'évaluation, bilan financier, commissions paritaires.

4) sur une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir,

- à s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 1992 au chapitre 945.92/657.46040.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je crois qu'on ne peut évidemment qu'être favorable à l'approbation d'un tel projet qui répond à une mission de service public de la commune qui est de favoriser les actions notamment vis-à-vis des scolaires, de prévention des toxicomanies. Toutefois je voudrais quand même saisir l'occasion de ce rapport pour souligner qu'on ne peut, dans notre ville comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, car il ne faut pas faire de fixation sur le seul cas de Besançon, négliger l'indispensable renforcement de mesures de répression des dealers et du trafic qui malheureusement se développe maintenant, Monsieur le Maire. Vous le savez car vous en êtes saisi vous-même, au vu et au su de la population. Il y a des quartiers de notre ville où à 8 ou 9 heures du soir, malheureusement des petits trafics se constatent à l'évidence. Hervé TABOURNOT et moi-même vous avons cité des exemples dans le quartier de Battant lors de l'avant-dernier Conseil Municipal, et ce n'est pas le seul. Je voudrais donc souligner qu'au-delà de ces mesures de prévention indispensables notamment en milieu scolaire, il

convient que notre Conseil Municipal réitère régulièrement des demandes relatives au renforcement des mesures de répression des trafics.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur VIALATTE vous étiez absent en début de Conseil lorsque j'ai indiqué que j'étais intervenu personnellement une nouvelle fois il y a dix jours auprès du Ministère de l'Intérieur dans le sens que vous souhaitez et que nous souhaitons tous.

M. JEANNIARD : Ce que je voudrais dire, c'est que le rapport qui arrive aujourd'hui est un des travaux du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et de la Commission Toxicomanie où travaillent les Services de Police, les Services de la Justice et les différents services sociaux. La lutte contre la toxicomanie est l'un des axes essentiels de notre politique de prévention et Besançon se doit d'intensifier les moyens d'une structure associative comme Espoir-Drogue qui est reconnue pour son efficacité, son professionnalisme notamment auprès des établissements scolaires afin de s'attaquer avec beaucoup plus de force à un fléau qui touche toutes les classes de la population et qui s'intensifie, non seulement dans notre pays, mais dans toute l'Europe de l'Ouest.

En ce qui concerne les mesures de répression, je ne ferai que citer les paroles du Député-Maire ; elles ne nous appartiennent pas puisque c'est du domaine des Services de Police Nationale, de Gendarmerie et de Justice. Nous nous sommes toujours affirmés contre la dépénalisation de la drogue et je crois que c'est un soutien important que nous affirmons aux différents partenaires de l'État. Je dois indiquer aussi que nous sollicitons de nombreux partenaires administratifs en particulier les responsables d'établissements scolaires pour qu'à l'intérieur de leurs établissements, ils soient très vigilants vis-à-vis de ces problèmes-là car nous ne pouvons pas là intervenir directement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint. On remercie cette association du travail qui est fait comme vient de l'indiquer l'Adjoint.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de l'Animation - Prévention - Formation et du Budget, l'Assemblée Communale approuve, à l'unanimité, ces propositions.